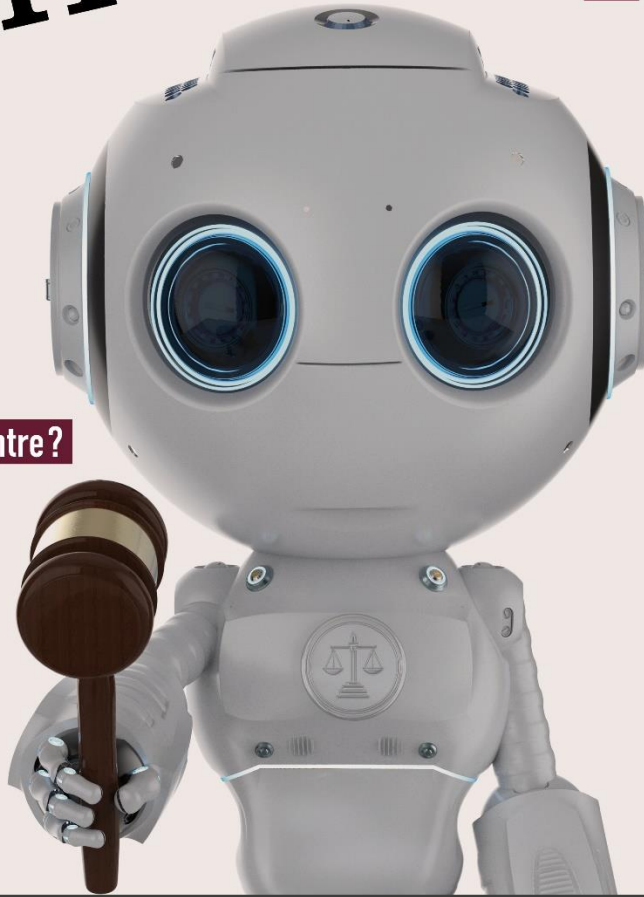


Concours **VISEZ DROIT**



**L'IA
COMME
JUGE**

Pour ou contre?



DÉBATS ORATOIRES

DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE: 16 FÉVRIER 2026, 17H

La date limite pour soumettre les noms des participants est le 10 mars 2026, 17 h.

Demi-finales et finale le 19 mars 2026, 14 h à la Cour d'appel du Québec

RÈGLEMENTS/INSCRIPTION

www.barreaudemontreal.qc.ca/public/concours-visez-droit

À GAGNER

- › 500\$ et *Antidote+ Personnel* à chacun des membres de l'équipe gagnante
- › 250\$ et *Antidote+ Personnel* à chacun des membres de l'équipe finaliste
- › 150\$ et le *Grand Druide des synonymes et des antonymes* à chacun des deux meilleurs orateurs n'ayant pas atteint la finale



INFORMATION

concours@barreaudemontreal.qc.ca | 514 866-9392, poste 235

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

But des débats oratoires

Encourager les étudiants francophones et anglophones de niveau collégial du district de Montréal à défendre publiquement une position à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale.

Date limite d'inscription

Lundi 16 février 2026 à 17 h.

Nombre limite d'inscriptions

Le nombre d'inscriptions est limité à dix (10) cégeps selon l'ordre de réception des formulaires d'inscription. **Si la limite de 10 cégeps n'est pas atteinte à la date limite d'inscription, le Barreau de Montréal se réserve le droit de permettre la participation de cégeps situés à l'extérieur de l'île de Montréal.**

Déroulement du concours

Le concours se déroule en trois étapes :

- Éliminatoires internes dans chacun des cégeps participants.
- Demi-finales entre les équipes gagnantes de chacun des cégeps participants **le jeudi 19 mars 2026 à 14 h**, à la Cour d'appel du Québec.
- Finale entre les deux équipes ayant accumulé le plus de points lors des demi-finales, suivie de la cérémonie de remise des prix, **le jeudi 19 mars 2026 à 18 h**, à la Cour d'appel du Québec.

1. Éliminatoires internes

- 1.1 Chaque cégep participant doit choisir une équipe de deux étudiants inscrits à temps plein pour le représenter aux demi-finales et, le cas échéant, à la finale.
- 1.2 Au plus tard le 16 février 2026 à 17 h, chaque cégep participant devra transmettre au Barreau de Montréal le formulaire d'inscription.
- 1.3 Au plus tard le 10 mars 2026 à 17 h, chaque cégep participant devra transmettre au Barreau de Montréal les noms des participants :
 - Le nom des participants; et
 - Le formulaire de consentement relatif aux renseignements personnels et à la capture photo, audio et vidéo dûment signé par les participants.

2. Demi-finales

- 2.1 Le choix des équipes devant s'opposer en demi-finales, de même que la position qu'elles doivent débattre, sont déterminés par tirage au sort. Advenant un nombre impair de cégeps participants, un tirage au sort déterminera l'équipe qui devra débattre à deux reprises, étant entendu cependant que seul le premier débat sera pris en considération pour déterminer les équipes finalistes.
- 2.2 Chacun des participants, en commençant par les deux membres de l'équipe du ***pour***, dispose d'une période de quatre (4) minutes consécutives pour présenter son argumentation. Les exposés des membres d'une même équipe doivent être complémentaires et non répétitifs.

- 2.3 Une fois les exposés des deux (2) équipes terminés, une période de cinq (5) minutes est allouée à l'équipe du ***pour*** afin de répliquer aux exposés de l'équipe du ***contre***. Ensuite, une période de cinq (5) minutes est allouée à l'équipe du ***contre*** afin de répliquer aux exposés de l'équipe du ***pour***. La répartition du temps entre les membres d'une même équipe est laissée à leur discrétion.
- 2.4 Une fois que chacune des équipes a complété sa réplique, une période est allouée au cours de laquelle chaque équipe pourra, en alternance, poser deux (2) questions à l'équipe adverse. L'équipe adverse disposera d'une (1) minute pour répondre à chaque question.
- 2.5 Une fois cette période de questions complétée et advenant que la période maximale de trente-cinq (35) minutes pour l'ensemble du débat ne soit pas terminée, le président du jury peut permettre au jury d'adresser quelques questions succinctes à l'équipe du ***pour*** ou du ***contre***, laquelle doit répondre brièvement.
- 2.6 Une fois toutes les équipes participantes entendues, le président du débat remercie les participants et invite les membres du jury à délibérer. Au cours de leurs délibérations, les membres du jury cumulent l'ensemble des points obtenus par chacune des équipes, selon les critères d'évaluation décrits ci-après.
- 2.7 Le jury se retire pour ainsi déterminer quels sont les deux cégeps qui s'affronteront en finale. Il appartient au président du jury de divulguer le nom des équipes finalistes.
- 2.8 La décision du jury est finale, irrévocable et sans appel.

3. Finale

- 3.1 Lors de la finale, la structure du concours est identique à celle des demi-finales, à l'exception de la période maximale pour l'ensemble du débat, qui peut s'étirer au-delà de trente-cinq (35) minutes.
- 3.2 Comme pour les demi-finales, la décision du jury est finale, irrévocable et sans appel.

Critères d'évaluation

Sur le fond :

- Respect du sujet imposé;
- Développement des idées (interventions documentées et recherchées);
- Originalité (façon de traiter le sujet, caractère imaginaire ou subtil);
- Logique (constance dans l'argumentation, absence d'éléments contradictoires).

Sur la forme :

- Ponctualité (respect du temps imposé);
- Propreté / maintien (apparence générale);
- Aisance / personnalité / charisme (facilité de communication);
- Vocabulaire (langage recherché);
- Expression orale (caractère général de la présentation, appréciation subjective).

Prix et récompenses

Tous les participants recevront un certificat de participation signé par le bâtonnier du Barreau de Montréal.

- Les membres de l'équipe gagnante recevront chacun 500 \$ du Barreau de Montréal, de même qu'*Antidote+ Personnel*, le logiciel d'aide à la rédaction de *Druide Informatique*.
- Les membres de l'équipe finaliste recevront chacun 250 \$ du Barreau de Montréal, de même qu'*Antidote+ Personnel*, le logiciel d'aide à la rédaction de *Druide Informatique*.
- Les deux meilleurs orateurs n'ayant pas atteint la finale recevront chacun 150 \$ du Barreau de Montréal. Ces derniers devront cependant être présents lors de la finale pour recevoir leur prix, faute de quoi les prix seront remis aux orateurs s'étant classés au 3^e et/ou 4^e rang s'ils sont présents.
- Une photo regroupant les gagnants, finalistes et meilleurs orateurs, de même que les membres du jury des demi-finales et de la finale du concours sera publiée sur le site Internet du Barreau de Montréal, le tout accompagné d'une légende incluant le nom des personnes figurant sur la photo.

Renseignements personnels

Les renseignements personnels collectés par le Barreau de Montréal concernant les participants et personnes responsables le sont par le biais du formulaire d'inscription et du formulaire de consentement. Les renseignements personnels ainsi recueillis seront utilisés uniquement à des fins de gestion et de promotion du concours, le tout en conformité avec la Politique de protection des renseignements personnels du Barreau de Montréal (<https://www.barreaudemontreal.qc.ca/sites/default/files/politique-protection-renseignements-personnels.pdf>).

À moins que les participants n'aient dûment rempli et signé le formulaire de consentement et dans les limites de ce qui y est prévu, tous les renseignements personnels permettant d'identifier les participants seront détruits dans les trois (3) mois suivant la cérémonie de remise des prix.

Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée aux participants ou personnes responsables, à moins qu'ils n'y aient autrement consenti.

DÉBATS ORATOIRES — Édition 2026

Formulaire d'inscription

Retournez par courriel (concours@barreaudemontreal.qc.ca) le ou avant le 16 février 2026, 17 h.

Cégep	
Nom du cégep : _____	
Personne responsable : _____	
Téléphone : _____	Télécopieur : _____
Courriel : _____	
Signature du responsable	
Signé ce : _____	
_____ Signature	